



Envoyé en préfecture le 03/10/2024

Reçu en préfecture le 03/10/2024

Publié le

S²LO

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
ID : 080-218001535-20240925-DELIB2024_0027-DE

Département de la Somme

Canton d'Amiens V sud est

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE CAGNY**

2024 0027

Le vingt-cinq septembre deux mille vingt-quatre, dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Cagny, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, place Emile Zola, sous la présidence d'Alain Molliens, Maire.

Etaient présents : Mesdames Margot Robit, Godeleine Ducroquet, Fanny Roussel, Fanny Couture et Vanessa Véru
Messieurs Alain Molliens, Philippe Choque, Alain Spriet, Jérôme Many, Benoît Durand et David Labelle

Absents excusés : Sylvain Vittecoq qui donne procuration à Alain Spriet
Marie-Hélène Reverdy qui donne procuration à Philippe Choque
Marc-Etienne Meyer

Désignation d'un secrétaire de séance : Alain Spriet

Date de convocation : 19 septembre 2024

Date d'affichage : 19 septembre 2024

Nombre de conseillers : en exercice : 14 présents : 11 votants : 13

OBJET : Aide exceptionnelle d'urgence

Monsieur le Maire présente une demande effectuée par une famille Cagnysienne. En effet domiciliée à Cagny, sollicite le Conseil municipal afin d'obtenir une aide financière. Il est décidé d'attribuer une aide exceptionnelle de 250 euros par enfant afin de pallier aux frais de scolarité.

Monsieur le Maire précise qu'un crédit de 500 euros sera inscrit au compte 6713 du budget 2024.

Après en avoir délibéré

Par voix pour : 12 voix contre : 01 Margot Robit abstention : 00

le conseil municipal décide d'adopter ce point

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Alain MOLLIENS